

**Procuration relative à l'Assemblée Générale Spéciale**

**AU PLUS TARD POUR LE MERCREDI 12 MAI 2021, NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR:**

- SOIT ENVOYER UNE COPIE DATEE ET SIGNEE DE LA PROCURATION PAR FAX A LA SOCIETE (+32 2 546 71 30 - à l'attention de Madame Siska Vanhoudenhoven) ;
- SOIT ENVOYER L'ORIGINAL DATE ET SIGNE DE LA PROCURATION PAR LETTRE A LA SOCIETE (Elia Group SA, à l'attention de Madame Siska Vanhoudenhoven, Secrétaire Général, Boulevard de l'Empereur 20, B-1000 Bruxelles). LA SOCIETE DOIT AVOIR RECU CE COURRIER AU PLUS TARD POUR LE MERCREDI 12 MAI 2021 ;
- SOIT ENVOYER UNE COPIE (SCANNEE OU PHOTOGRAPHIEE) DE LA PROCURATION DATEE ET SIGNEE PAR E-MAIL A LA SOCIETE (shareholder@eliagroup.eu).

NOUS VOUS RAPPELONS, POUR LE BON ORDRE, QUE LES FORMALITES PREVUES DANS LA CONVOCATION, RELATIVES A LA PARTICIPATION ET AU VOTE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE DOIVENT EGALEMENT ETRE OBSERVEES.

**Elia Group SA**

A l'attention de Madame Siska Vanhoudenhoven  
Secrétaire Général  
Boulevard de l'Empereur 20  
B-1000 Bruxelles

**Procuration relative à l'Assemblée Générale Spéciale**

Le/la soussigné(e)<sup>1</sup>, .....

.....

.....,

propriétaire de

..... actions nominatives,  
..... actions dématérialisées<sup>2</sup>

d'Elia Group SA (la « société »),

désigne par la présente en qualité de mandataire spécial :

.....<sup>3</sup>

aux fins de le/la représenter et de voter en son nom à l'Assemblée Générale Spéciale de :

**Elia Group SA**

qui se tiendra le mardi 18 mai 2021,  
immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, qui se tiendra le  
mardi 18 mai 2021 à 10.00 heures,

**<sup>1</sup> A COMPLETER :**

- pour les personnes physiques- : nom, prénom et adresse complète ;
- pour les personnes morales : dénomination, forme juridique et siège, ainsi que le nom et fonction de(s) (la) personne(s) physique(s) qui (est) sont habilitée(s) à signer la procuration au nom de la personne morale.

**<sup>2</sup> NOMBRE D'ACTIONS À REMPLIR ET BIFFER LA MENTION INUTILE**

**<sup>3</sup> A COMPLETER :** soit Madame Aurore Touwaide, juriste d'entreprise d'Elia Group SA, soit une personne qui assistera à l'Assemblée Générale Spéciale par le biais de la plateforme électronique Lumi.



En vertu de la présente procuration, le mandataire spécial désigné ci-dessus autre que madame Aurore Touwaide jouit, au nom du soussigné, du pouvoir d'émettre tout vote ou de s'abstenir de voter sur toutes propositions de décision relatives aux sujets à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Spéciale, le cas échéant conformément aux instructions de vote mentionnées ci-dessus.

En outre, le mandataire spécial désigné ci-dessus peut, en vertu de la présente procuration, au nom du soussigné, signer tout procès-verbal, acte ou document et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire ou utile en vue de l'exécution du présent mandat.

Dans le cas où l'Assemblée Générale Spéciale ne pourrait pas délibérer valablement ou ne pourrait pas être tenue à la date mentionnée ci-dessus, quelles qu'en soient les raisons, le mandataire spécial désigné ci-dessus, peut, sur base de la présente procuration, participer à toute assemblée subséquente avec le même ordre du jour, en ce compris à l'Assemblée Générale Spéciale qui sera convoquée le mardi 15 juin 2021 à 10h00 si le quorum de présence requis à l'Assemblée Générale Spéciale n'est pas atteint. Il n'en sera ainsi que pour autant que le mandant ait observé, dans les délais, les formalités requises relatives à la participation et au vote à l'occasion de l'Assemblée Générale Spéciale subséquente.

### **Conséquences de l'(éventuel) exercice du droit d'ajouter des sujets à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions pour le formulaire de vote par procuration**

Un ou plusieurs actionnaire(s) qui possède(nt) individuellement ou ensemble trois pour cent (3%) du capital de la société peut (peuvent) exercer son (leur) droit conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations de requérir l'inscription d'un ou plusieurs sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Spéciale, ainsi que d'insérer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le cas échéant, la société mettra à la disposition de ses actionnaires, au plus tard le lundi 3 mai 2021, sur son site web sous « *Investor Relations* » - « *Shareholders' meeting* » ([www.eliagroup.eu](http://www.eliagroup.eu)), les nouveaux formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration, complétés des sujets à traiter additionnels et des propositions de décision y afférentes qui auraient été portés à l'ordre du jour, et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées.

Les formulaires de procuration qui ont été valablement portés à la connaissance de la société antérieurement à la publication de l'ordre du jour complété de l'Assemblée Générale Spéciale (c'est à dire au plus tard le lundi 3 mai 2021), resteront valable pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour auxquels ils se rapportent.

Nonobstant ce qui précède, le mandataire spécial n'est pas autorisé à voter sur des sujets pour lesquels de nouvelles propositions de décision ont été soumises ou sur des nouveaux sujets à discuter.

Si l'actionnaire concerné souhaite que le mandataire spécial puisse voter sur les nouvelles propositions de décisions ou les nouveaux sujets à traiter, la société doit recevoir le nouveau formulaire de procuration de l'actionnaire concerné, complété, daté et signé au plus tard le 12 mai 2021.

Des informations complémentaires sur ce sujet peuvent être consultées sur le site web de la société sous « *Investor Relations* » - « *Shareholders' meeting* » ([www.eliagroup.eu](http://www.eliagroup.eu)).

Fait à :

Le :

---

(signature(s))

***(Faire précéder la/les signature(s) de la mention manuscrite « BON POUR  
PROCURATION »)***